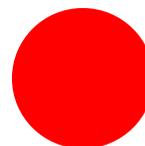


Emmanuel de Cointet

Praticien et formateur en techniques manuelles de bien-être

7, rue de la Division Leclerc - 67000 Strasbourg

+33 6 33 26 79 26 – contact@ziegelau.com



Identifiant SIRET : 523 987 097 00020

Autoentrepreneur dispensé d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) et au répertoire des métiers (RM)

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 42 67 04585 67 auprès du préfet de la région Alsace

FORMATION REFLEXOLOGIE CRÂNIENNE ET FACIALE THAÏE TRADITIONNELLE

Programme

Objectif

Être capable de réaliser un protocole de réflexologie crânienne et faciale

Effet recherché de la technique enseignée

Technique manuelle de bien-être à effet de relaxation, détente, confort à l'exclusion de toute action à visée thérapeutique ou médicale qui serait assimilable aux actes réservés aux professions de santé réglementées par le Code de la Santé Publique ou aux autres professions réglementées telles que celles d'ostéopathe et chiropraticien.

Spécificité

Référence aux techniques thaïes de massage et de réflexologie.

Formateur : Emmanuel de Cointet, microentrepreneur, référencé DataDock et au catalogue qualité de Pôle Emploi, auteur de « S'établir praticien en massage bien-être » aux éditions Souffle d'Or (juin 2011 – 12,17€ TTC).

Public ciblé

Adultes majeurs de 18 ans, aptes à apprendre la technique de massage de bien-être enseignée à des fins professionnelles ou de loisirs – 2 à 6 stagiaires par stage.

Prérequis : aucun pour ce stage.

Lieu : 1 rue du Tramway, 67114 Eschau (banlieue sud de Strasbourg).

Horaires journaliers : de 10h à 13h et de 14h à 18h, soit 7 heures de formation journalière.

Déroulement de la formation

Accueil : Présentation de l'atelier et des participants

Remise de la documentation

Réflexologie du visage et crânienne

Introduction : intérêt et usage

Installation de la personne

Les épaules

La nuque

Les côtés du crâne

L'occipital et le dessus du crâne

Le visage

Les points du visage et du crâne

Exercice complet sur l'ensemble de la tête

Débriefing, les contre-indications, les questions – réponses

Ec

Dispositions communes à tous les stages

Prérequis : Aucun prérequis sauf exception dûment désignée.

Pédagogie : Apprentissage en présentiel de type séquentiel avec démonstration pas à pas par le formateur et reprise de l'exercice en binôme sous contrôle de celui-ci. Récapitulatif sous forme d'une exécution complète du protocole enseigné en fin de formation.

Taille des groupes : 4 à 6 stagiaires

Matériel pédagogique : Le matériel pédagogique (table de massage) est mis à disposition du stagiaire. Un livret lui est remis à chaque stage où une présentation de la technique, le protocole détaillé et les contre-indications sont notés. Pour certaines techniques un DVD peut être acquis par le stagiaire et des recommandations sur les matériels d'équipement lui sont proposés pour un rapport qualité/prix optimum – Le formateur n'est lié avec aucun fournisseur et n'a d'intérêt auprès d'aucun. La seule exception concerne le conseil d'acquérir l'ouvrage « S'établir praticien en massage bien-être » d'Emmanuel de Cointet aux éditions Souffle d'Or (juin 2011 – 12,17€ TTC) –.

Contrôle de l'assiduité article D6353-4 du Code du travail : feuille d'émargement par demi-journée et attestation d'assiduité.

Evaluation – Contrôle continu : Le formateur notera de 1 à 6 l'aptitude constatée dans les domaines suivants : Mémorisation, Qualité technique des gestes et enchaînements, Toucher et fluidité, Qualité relationnelle, ainsi qu'une appréciation écrite retraçant les acquisitions du stagiaire et les efforts spécifiques complémentaires à fournir éventuellement. Une mention finale « apte » moyennant un entraînement personnel ou « inapte » sera portée sur le document final remis au stagiaire avec un entretien personnalisé. Cette attestation de fin de stage mentionnera la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Attestation « Qualification – Certification » : À l'issue de chaque stage, une attestation de formation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit. Sachant que la profession n'est pas réglementée et qu'il n'existe aucun diplôme ni certification reconnus officiellement, cette attestation permet à son titulaire de justifier de sa qualification en tant que salarié auprès d'un employeur et auprès de la clientèle en exercice libéral.

Encadrement : L'encadrement est assuré par le formateur (la formatrice) signataire de la convention ou, en cas d'empêchement, par un formateur ou un(e) formatrice qualifié(e), sous sa responsabilité et délégué à cet effet.

Conditions financières

Tarifs et modalités de paiement :

Le tarif horaire de la formation est fixé dans la convention de stage ainsi que le tarif de chaque stage. Prestation dispensée de la TVA au titre de l'article L 293 b du Code général des impôts

Le tarif couvre la pédagogie et la documentation à l'exclusion de l'hébergement et des repas.

Les factures sont payables à réception et sans délai par virement ou chèque bancaire à l'ordre du formateur (la formatrice), en tant qu'autoentrepreneur indépendant.

En contrepartie, le formateur (la formatrice) signataire de la convention s'engage à réaliser les actions prévues dans le cadre de celle-ci.

En cas de contestation, seules les juridictions de Strasbourg sont compétentes.

Dispositions spécifiques et programme de chaque stage :

Objectif spécifique pour chaque stage : Chaque stage a pour objectif d'apprendre une technique de massage différente selon un protocole éprouvé. A l'issue de chaque stage, le stagiaire doit être capable d'effectuer correctement le protocole et d'être opérationnel moyennant un entraînement personnel pour assurer sa mémorisation, la qualité de ses gestes, sa fluidité, sa qualité relationnelle. Les contre-indications lui seront enseignées ainsi que la conduite à tenir selon la déontologie admise dans la profession.

Programme spécifique à chaque stage : Chaque stage fait l'objet d'un programme spécifique annexé à la convention de formation et faisant partie intégrante de celle-ci.

Les techniques manuelles enseignées n'ont aucune visée thérapeutique ou médicale et ne sont assimilables ni aux actes réservés aux professions de santé réglementées par le Code de la Santé Publique ni aux autres professions réglementées telles que celles d'ostéopathe, chiropraticien ou esthéticienne.

Ec